

REPUBLIQUE DU NIGER



MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT NIGER
(MCA-NIGER)

BULLETIN N°03
QUESTION D'UN PRESTATAIRE ET REPONSE DE MCA-NIGER

DEMANDE DE COTATIONS

N° IR/RMA/4/Shop/463/23

Publiée le 20 avril 2023

Pour les travaux de réhabilitation de cent (100) poulaillers dans cinq (5) villages du département de Dosso dans la région de Dosso

Note : Le présent Bulletin N°02 fait suite une demande d'éclaircissement reçue dans le cadre de la DC susmentionnée dont la date limite de soumission est le 15 mai 2023 à 10h00 conformément à l'Addendum N°02 de la DC.

Question de Prestataire	Réponse de MCA-NIGER
<p>Je profite aussi de soulever un autre aspect dont vos techniciens doivent avoir un œil regardant là-dessus. Il s'agit de la stabilité de l'ouvrage (poulailler) en question. Est-ce que vous êtes sûr de la fondation de la première de l'ouvrage ? Si oui. C'est très bien. Si non prévoyez la reprise de la fondation. Maintenant techniquement, les dispositions constructives obligent pour la maçonnerie qu'il ait des poteaux raidisseurs et un chaînage pour s'assurer de la stabilité de la structure. Quant à la charpente, elle est censée être reliée au chaînage pour lui éviter d'être emporté par le vent. Merci d'en tenir compte</p>	<p>Concernant la fondation si on demande de reprendre, ce ne serait plus une réhabilitation mais plutôt une construction. L'entrepreneur doit bien lire le document il n'y aura aucun souci, tous ces aspects sont pris en comptes</p>

Niamey, le 11 mai 2023

La Direction de la Passation des Marchés de MCA-Niger